



HONORAIRES

T.V.A. 20 %

Transactions sur immeubles :

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES à la charge du Vendeur
Jusqu'à 100 000 €	10 % du prix net acquéreur minimum 1 500 €
De 100 001 € à 200 000 €	10 000 € + 4 % du montant au-delà des 100 000 €
De 200 001 € à 300 000 €	14 000 € + 2 % du montant au-delà des 200 000 €
De 300 001 € à 600 000 €	5,30 % du prix net acquéreur
+ de 600 000 € et +	5 % du prix net acquéreur

Les honoraires sont à la charge **du vendeur** sauf stipulation contraire indiqué au mandat.

Estimation pour rachat de soulte ou donation : 150 € TTC.

• **Cas particulier** → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

*Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Transaction (Immobilier Commercial) :

- 8 % H.T. jusqu'à 130.000 € avec un minimum de 10.000 €.
- 6 % H.T. à partir de 130.000 €.

Location (Habitation) : Comprenant visites, constitution de dossier et rédaction du bail.

- 10 € TTC du m² habitable à la charge du locataire et du propriétaire sur les communes en zone tendue (Ozoir la Ferrière, Roissy en Brie, Pontault Combault, Emerainville, Lésigny).
- 8 € TTC du m² habitable sur les communes en zone non tendue (77220, 77160, 77540, 77135).
- 3 € TTC du m² habitable : Etat des lieux (entrée ou sortie).
- Entremise et négociation à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités.
- Renouvellement ou avenant baux d'habitation selon superficie habitable, minimum 150€.

Rédaction bail box : 100 € à la charge du locataire et du propriétaire.

Location (Immobilier Commercial) :

- Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels : 5% du loyer annuel
- 2 Loyers HT HC, minimum 2 500 € HT.